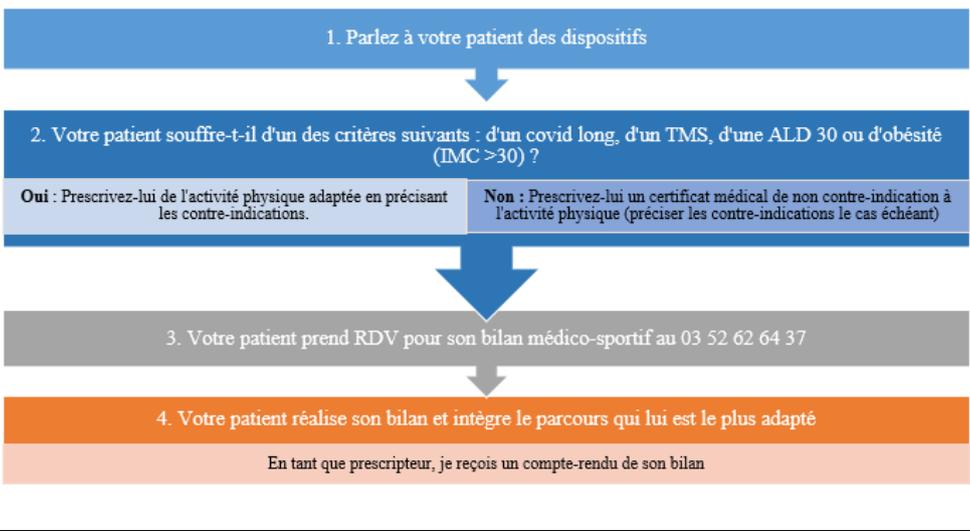


## Fiche récapitulative pour les médecins

<p><b>Qui peut prescrire de l'Activité physique adaptée (APA) ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Médecins traitants et spécialistes.</li> <li>• Le renouvellement d'ordonnance est quant à lui, en plus, ouvert aux masseurs-kinésithérapeutes.</li> </ul>								
<p><b>À qui s'adresse la prescription d'APA ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des patients atteints d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque ou en perte d'autonomie.</li> </ul>								
<p><b>Dispositifs existants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prescri'mouv</b> : dans tout le Grand Est, y compris Mulhouse, à destination de toutes les personnes souffrantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une ALD 30,</li> <li>- d'un Covid long,</li> <li>- de TMS,</li> <li>- ou étant en situation d'obésité (IMC&gt;30)</li> </ul> </li> </ul> <div style="text-align: center;"> <p>Le diagramme illustre le processus de prescription de l'activité physique adaptée (APA) en quatre étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>ÉTAPE 1</b> : PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR LE MEDECIN</li> <li><b>ÉTAPE 2</b> : RÉALISATION DU BILAN INITIAL PRESCRI'MOUV</li> <li><b>ÉTAPE OPTIONNELLE</b> : ÉTAPE 3 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE             <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Modalités de pratiques</th> <th>Accompagnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>                     Une pratique d'APA encadrée et sécurisée                      12 séances sur 4 mois maximum                 </td> <td>                     Un bilan Intermédiaire                      Réalisé à l'issue des 12 séances de pratique                 </td> </tr> </tbody> </table> </li> <li><b>ÉTAPE 4</b> : VERS UN MODE DE VIE ACTIF AU QUOTIDIEN             <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Modalités de pratiques</th> <th>Accompagnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>                     Une pratique réalisée au sein d'une structure sportive                      Créneau Prescri'mouv (avec logo LABELISE PRESCRI'MOUV)                      OU                      Créneau d'activité physique classique                 </td> <td>                     Jusqu'à 3 appels de suivi planifiés à 2, 9 et 12 mois après l'orientation vers la pratique                      +                      Un bilan de poursuite réalisé 6 mois après l'orientation vers la pratique                 </td> </tr> </tbody> </table> </li> </ul> </div>	Modalités de pratiques	Accompagnement	Une pratique d'APA encadrée et sécurisée 12 séances sur 4 mois maximum	Un bilan Intermédiaire Réalisé à l'issue des 12 séances de pratique	Modalités de pratiques	Accompagnement	Une pratique réalisée au sein d'une structure sportive Créneau Prescri'mouv (avec logo LABELISE PRESCRI'MOUV) OU Créneau d'activité physique classique	Jusqu'à 3 appels de suivi planifiés à 2, 9 et 12 mois après l'orientation vers la pratique + Un bilan de poursuite réalisé 6 mois après l'orientation vers la pratique
Modalités de pratiques	Accompagnement								
Une pratique d'APA encadrée et sécurisée 12 séances sur 4 mois maximum	Un bilan Intermédiaire Réalisé à l'issue des 12 séances de pratique								
Modalités de pratiques	Accompagnement								
Une pratique réalisée au sein d'une structure sportive Créneau Prescri'mouv (avec logo LABELISE PRESCRI'MOUV) OU Créneau d'activité physique classique	Jusqu'à 3 appels de suivi planifiés à 2, 9 et 12 mois après l'orientation vers la pratique + Un bilan de poursuite réalisé 6 mois après l'orientation vers la pratique								

- **Mulhouse Sport-Santé** : dispositif uniquement Mulhousien, visant à renforcer le dispositif Prescri'mouv, à destination des Mulhousiens et Mulhousiennes éloignés de la pratique sportive et souhaitant se mettre/se remettre en mouvement.



<p><b>4 étapes pour intégrer le dispositif</b></p>	 <pre> graph TD     A[1. Parlez à votre patient des dispositifs] --&gt; B[2. Votre patient souffre-t-il d'un des critères suivants : d'un covid long, d'un TMS, d'une ALD 30 ou d'obésité (IMC &gt;30) ?]     B --&gt; C[3. Votre patient prend RDV pour son bilan médico-sportif au 03 52 62 64 37]     C --&gt; D[4. Votre patient réalise son bilan et intègre le parcours qui lui est le plus adapté]     D --&gt; E[En tant que prescripteur, je reçois un compte-rendu de son bilan]             </pre>
<p><b>Prises en charge</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan initial, intermédiaire et de poursuite avec un EAPA : pris en charge à 100% par l'ARS GE</li> <li>• Accompagnement spécifique : pris en charge à 100% par l'ARS GE</li> <li>• Créneaux labellisés Prescri'mouv : pris en charge par l'utilisateur. Sur Mulhouse des aides à la pratique peuvent être délivrées selon les ressources pour la première année.</li> </ul> <p>Plus d'informations sur la page <a href="https://mulhouse-sport-santé.fr/se-remettre-en-mouvement/aides-et-subventions-aux-mulhousiens/">https://mulhouse-sport-santé.fr/se-remettre-en-mouvement/aides-et-subventions-aux-mulhousiens/</a></p>
<p><b>Contacts utiles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateur du dispositif au niveau Grand Est : Pôle APSA - 03.52.62.64.37</li> <li>• Effecteur et point ressource à Mulhouse : Maison Sport-Santé Ville de Mulhouse - 03.89.62.74.99</li> </ul>